

Proche de vous

Nous avons transformé
nos locaux pour mieux
vous accueillir!



Nous avons le plaisir de vous transmettre votre fiche d'assurance au 1^{er} janvier 2023, nos actualités, ainsi qu'une sélection d'informations en matière de prévoyance.

Nous profitons de cet envoi pour vous informer que :

Nous avons transformé nos locaux !
Nos nouveaux espaces d'entretien permettent de vous accueillir en toute convivialité et confidentialité.

Notre site internet www.cpcl.ch vous fournit des informations sur votre prévoyance professionnelle et donne accès à de nombreuses ressources.

L'ensemble de notre équipe reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Actualités

VOTRE FICHE D'ASSURANCE

Vos coordonnées ne sont plus d'actualité ?
Nous vous remercions de communiquer
les modifications nécessaires directement
à votre employeur.

Un explicatif des rubriques de cette fiche
est disponible sur notre site.

cpcl.ch → ressources

Consultez la version
numérique de votre
fiche d'assurance
sur Aon My Pension.
cpcl.ch → simulateur

DÉCISIONS ANNUELLES DU COMITÉ DE LA CPCL

Le Comité de la CPCL a fixé le taux d'intérêt applicable en 2023 aux comptes de préfinancement de la retraite anticipée au même niveau que le taux d'intérêt technique, soit 2,5 %.

Par ailleurs, l'augmentation marquée du coût de la vie en 2022 et la situation financière solide de la CPCL ont conduit le Comité à octroyer une attribution unique à tous les bénéficiaires de rente. Celle-ci s'élève aux $\frac{2}{3}$ de leur rente mensuelle, à concurrence de CHF 1500.– au maximum. Des informations complémentaires sont disponibles sur notre site.

MODIFICATIONS DE NOTRE RÈGLEMENT D'ASSURANCE

Plusieurs modifications mineures ont été apportées au Règlement d'assurance, afin d'y formaliser les pratiques de la Caisse et de préciser certaines obligations émanant de la législation fédérale. Elles entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

[art. 14a, 15, 22, 28, 38, 45, 69, 78 et 89 du Règlement d'assurance](#)

cpcl.ch → ressources → statuts et règlements

Bon à savoir

AVEZ-VOUS TRANSFÉRÉ VOS AVOIRS DE PRÉVOYANCE ?

Les personnes nouvellement assurées ont l'obligation de transférer à la CPCL l'intégralité de leurs prestations de libre passage.

[cpcl.ch](#) → assurés actifs → entrée

MAINTIEN DE LA PRÉVOYANCE DÈS 58 ANS

Dès 58 ans, il existe différentes possibilités de maintien de votre prévoyance auprès de notre Caisse si les cas suivants surviennent :

En cas de réduction de salaire (jusqu'à 50 % de diminution)

Vous pouvez maintenir votre assurance aux conditions antérieures en assumant l'entier des cotisations (assuré-e et employeur) sur la part de salaire non perçue. De la sorte, vous maintenez vos futures prestations.

[art. 14 du Règlement d'assurance](#)

[cpcl.ch](#) → assurés actifs → retraite

En cas de licenciement

Vous pouvez continuer à cotiser auprès de notre Caisse et garantir ainsi le droit à une rente de retraite de la CPCL. Il existe deux options : le maintien du risque décès et invalidité uniquement, ou le maintien d'assurance complet (risque & épargne).

[art. 14a du Règlement d'assurance](#)

Votre demande de maintien doit nous parvenir au plus tard 30 jours après la fin des rapports de travail.

[Formulaire de demande de maintien : cpcl.ch](#) → formulaires

[cpcl.ch](#) → assurés actifs → sortie

RÉFORME DE L'ÂGE AVS DES FEMMES

À la CPCL, l'âge ordinaire de retraite est fixé à 65 ans pour les hommes et les femmes depuis 1993. Dès lors, l'augmentation progressive de l'âge AVS des femmes au cours des prochaines années n'aura aucune influence sur les prestations assurées par notre Caisse.

CONNAISSEZ-VOUS LES OPTIONS DE RETRAITE FLEXIBLE DE LA CPCL ?

La retraite par étapes

Vous pouvez échelonner votre départ à la retraite en trois étapes maximum. Le cas échéant, vous devez réduire votre taux d'activité, à chaque étape, d'au moins 20%. Ceci vous permet de poursuivre votre activité lucrative à taux partiel tout en bénéficiant de prestations de la CPCL.

La retraite anticipée

Vous pouvez anticiper votre retraite dès l'âge de 60 ans. L'anticipation aura pour conséquence de diminuer vos prestations de retraite, car vous ne cotiserez plus et la durée de versement des prestations sera en principe plus longue. Sachez qu'il existe la possibilité de « préfinancer », sous certaines conditions, cette diminution.

[cpcl.ch](#) → assurés actifs → rachat

La retraite reportée

Si le règlement du personnel de votre employeur le permet, vous pouvez continuer d'exercer une activité lucrative jusqu'à 70 ans au plus tard. Le report permet d'augmenter vos prestations.

Plus d'informations

Sur notre site, vous trouverez des explications complémentaires sur d'autres options, telles que la rente-pont ou le retrait en capital.

[cpcl.ch](#) → assurés actifs → retraite

Notre équipe se tient à disposition pour vous guider dans vos choix.

Investissements responsables

Dans le cadre de la gestion de la fortune, la CPCL s'engage activement pour favoriser les bonnes pratiques en matière de gestion financière et de rendements durables. La politique d'investissement responsable vise à mieux prendre en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), en sus des critères strictement financiers.

Notre approche s'articule autour de quatre grands piliers :



L'exercice des droits de vote aux assemblées générales des sociétés suisses ainsi que celles des principales sociétés étrangères de manière à défendre les intérêts à long terme des assurés-es de la Caisse.



L'engagement actionnarial, conjointement avec d'autres grands investisseurs institutionnels, visant à encourager les entreprises dans lesquelles nous investissons à améliorer leur gouvernance et à renforcer leur responsabilité environnementale et sociale.



Des exclusions ciblées sur les secteurs de l'armement, du charbon thermique (extraction et production d'électricité), ainsi que du pétrole et du gaz non conventionnels (sables bitumineux, pétrole et gaz de schiste, forages arctiques).

En dernier recours, la CPCL est aussi susceptible d'exclure les sociétés faisant l'objet de controverses ESG majeures et pour lesquelles l'engagement actionnarial ne produit pas de résultats sur la durée.



Une analyse régulière des critères ESG, afin d'identifier les cas de controverses graves et orienter l'engagement actionnarial, mais aussi mesurer les émissions de CO₂ et leur évolution dans le temps.

Afin d'implémenter le plus finement possible cette approche sur les actions, la CPCL a lancé en 2021 son propre fonds en actions suisses et étrangères, et utilise désormais pour cette catégorie de placement des indices climatiques limitant l'empreinte carbone sous-jacente aux portefeuilles.

Dans la gestion du parc immobilier, la CPCL recherche une gestion durable sur le long terme, en visant un niveau de loyers concurrentiel sur le marché, avec une offre répondant aux besoins prépondérants de la population. Sous l'angle environnemental, elle cherche à améliorer l'efficacité énergétique de son parc, et a notamment mis en place une veille énergétique des immeubles pour mieux définir et atteindre les objectifs en la matière.

cpcl.ch → [gestion financière](#) → [investissements responsables](#)

D'AUTRES QUESTIONS ?



Notre site vous fournit des **informations simplifiées** sur la prévoyance professionnelle et vous donne accès à de nombreuses ressources (formulaires, brochures, règlements, etc.).

L'application Aon My Pension permet de consulter votre situation personnelle d'assurance et d'**effectuer des simulations**. N'hésitez pas à l'expérimenter: cpcl.ch → [simulateur](#)

Chaque situation est unique.
N'hésitez pas à nous contacter,
nous analyserons volontiers
votre situation personnelle
et vous accompagnerons dans
l'évaluation des différentes
possibilités qui s'offrent à vous.

NOUS CONTACTER

Caisse de pensions du personnel
communal de Lausanne

Rue Centrale 7
1003 Lausanne

Téléphone : 021 315 24 00

Courriel : info@cpcl.ch

www.cpcl.ch

NOS HORAIRES DE GUICHET

Lundi	9h-16h30
Mardi et mercredi	9h-12h / 14h-16h30
Jeudi et vendredi	9h-12h

Nous vous recevons aussi
sur rendez-vous.